

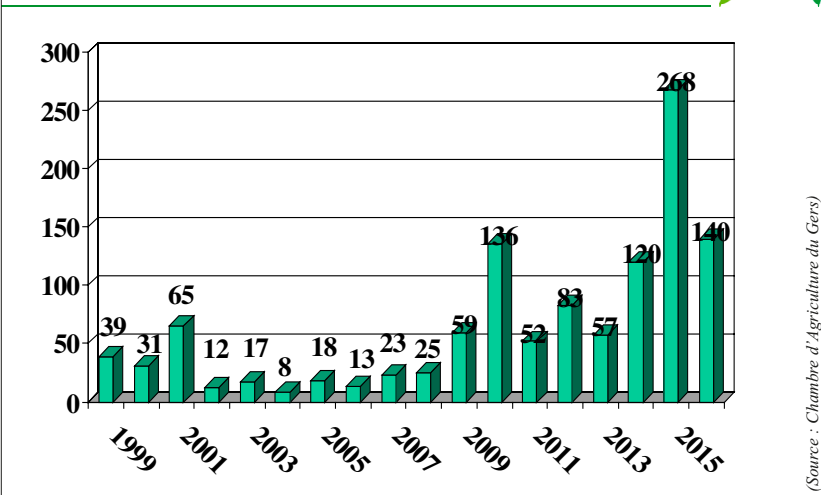
# Agriculture biologique : se

Depuis 2014 dans le Gers, cinq cent nouveaux producteurs ont choisi le mode biologique pour conduire leur ferme. Toutefois, le passage en mode bio reste un tournant délicat à négocier et nécessite une réelle préparation.

## Un contexte favorable à la conversion dans le Gers

(Graphique : Evolution des conversions dans le Gers)

### Nombre de conversions bio dans le Gers



Dans le Gers, au mois de mai on dénombreait 1 075 producteurs, la moitié bénéficiant du régime d'aides à la conversion d'une durée de 5 ans.

## Le mode bio : plus qu'un cahier des charges

Faisant partie des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (S.I.Q.O.) la charte biologique est régie par les règlements européens, mais aussi par la version française le guide de lecture INAO et doit respecter de façon plus large les règlements en vigueur : directive nitrates, réglementation hygiène, réglementations phytosanitaires, réglementation sur les semences etc....

Convertir son exploitation en agriculture biologique veut dire respecter le cahier des charges et ses annexes (phytos - fertilisants - produits sanitaires et adjuvants) mais surtout respecter les principes de l'agriculture biologique qui sont :

- Maintenir ou élever la fertilité des sols
- Utiliser et mettre en place des rotations, des espèces et variétés appropriées
- Limiter l'utilisation des matières non renouvelables
- Préserver la santé des animaux et des plantes

Autant de lignes qui, en mode conventionnel, commencent seulement à émerger alors qu'elles sont la règle en mode biologique.



## Les impacts et les conséquences des nouvelles orientations propres à l'agriculture biologique

Avec comme définition la non-utilisation de produits issus de la synthèse chimique (engrais, phytosanitaires, phytopharmaceutiques) l'agriculture biologique est une agriculture naturelle ou ne sont utilisés que des produits transformés physiquement par des procédés mécaniques (broyage, compaction) ou thermiques (chaleur - froid).

A partir de ce cadre, la marge de manoeuvre d'un producteur est guidée par les quatre principes retenus plus haut.

Si en production prairiale en général, les systèmes restent relativement équilibrés et stables d'un point de vue agronomique, en production de cultures, les difficultés du conventionnel risquent

de s'amplifier : le salissement des parcelles, le développement des maladies (fongiques, ravageurs.... et parasites) ; et de ne pas être contrôlés du fait de l'absence de produits éradiquants.

En mode biologique, dans le cadre réglementaire établi, seules les stratégies basées sur la **prévention**, sont fiables et durables.

## L'agriculture biologique : une affaire d'anticipation

### Les pratiques végétales

La première anticipation est basée sur la connaissance et l'observation des parcelles pour développer la **démarche d'évitement** :

• **Face à un problème récurrent, cette mesure consiste à ne pas reproduire une situation à risque, c'est à dire qu'elle consiste à éviter la contrainte :**

• **Exemple : un problème de taupin sur maïs - tournesol - sorgho est déjoué par la mise en place de cultures résistantes (ex : soja) ou de cultures hors champ d'action des taupins (cultures d'hiver ou de printemps).**

• **Exemple : un problème répété de sorgho d'alep est contrôlé par l'arrêt des cultures d'été (sorgho - maïs - soja - tournesol - sarrasin) au profit des cultures d'hiver (blé) ou de printemps (lin - lentille - pois chiche) qui, libérant les sols en été, permettent de détruire cette adventice.**

• **Le premier outil agronomique traduisant cette démarche reste la rotation des cultures**

Le levier reste très puissant dans le contrôle des difficultés agronomiques telles que :

- **La gestion du salissement**, le contrôle des adventices à levée stricte présentes plus haut (sorgho d'Alep - folles avoines...)
- **La limitation des ravageurs** : exemple la bruche de la lentille est un ravageur mono spécifique qui n'attaquera ni le pois protéagineux ni le pois chiche.
- **La régulation des champignons parasites** : exemple le sclérotinia favorisé et agressif sur des

### Les pratiques animales

✓ Elles sont d'abord régies par une approche préventive

Le cahier européen limite à 2 UGB / ha le chargement possible en mode biologique. De façon identique la densité animale dans les bâtiments fait l'objet de normes propres à chaque espèce.

Les traitements à base de biostimulants comme en production végétale (stimulateur de défense des végétaux) sont autorisés. Ici il s'agit de produits naturels à base de vitamines, sels minéraux, adjuvants autorisés, ou encore d'extraits végétaux divers (phytothérapie) Exemple : le vinaigre.

L'alimentation elle-même est encadrée par des textes spécifiques basés sur le lien au sol (autoproduction) ou la part, ou le volume des concentrés pour ruminants est prédéfini (par exemple : 4 mois pour les veaux et 40 % de la ration annuelle d'un adulte).

Cette recherche d'équilibre dans la ration faisant la part belle aux fourrages grossiers, contribue à limiter les maladies métaboliques

cultures sensibles (composées : tournesol ; solanacées : tabac - pomme de terre ; légumineuses : soja) verra son innoculum s'affaiblir lors de cultures non hôtes réputés (exemple : céréales - maïs - lin - sarrasin).

La durée et la diversité d'une rotation sont à ajuster selon les situations mais une durée de 4 ans avec la présence de quatre familles de cultures sont un minimum.

- **Exemple : céréale - soja - lin - sarrasin ou autre**
- **Exemple : céréale - tournesol - méteil - pois chiche.**

D'autres leviers agronomiques sont disponibles selon les problématiques rencontrées, par exemple :

- ✓ **La résistance variétale** aux maladies diverses
- ✓ **Le choix de variétés** ou d'espèces ou d'associations concurrentes aux adventices (exemple : sarrasin - seigle - grand épeautre - méteil).
- ✓ **Le retard de la date de semis permet** : de moins exposer la culture aux adventices, contrôlée par ailleurs par des façons culturales dites « faux semis » à l'automne ; de moins exposer la culture aux ravageurs (limaces) par un développement végétatif plus rapide au printemps.
- ✓ **L'augmentation des densités de semis** et la réduction des écartements inter-rangs limitent la levée d'adventices en favorisant la couverture du sol.
- ✓ **La lutte pendant l'interculture** soit mécanique (outil à socs - outils à dents), soit biologique avec des couverts végétaux (exemple : nématicide).

bien connues par ailleurs : Acido-se - Alcalose.

L'accès au parcours obligatoire pour toutes les espèces y compris les porcs et les bovins à l'engraissement (taurillon) est synonyme de bien-être animal tout en limitant les risques sanitaires que l'on peut retrouver en milieu cloîtré.

✓ D'un point de vue curatif plusieurs dispositions réglementaires sont présentes :

- Le recours à l'homéopathie, la phytothérapie et l'aromathérapie se retrouvent comme lors des actions de prévention ;
- Les vaccins sont pratiqués.
- Les traitements allopathiques (antibiotiques) sont tolérés dans une certaine limite sur prescription vétérinaire seulement sur les ruminants.

Au-delà, les animaux font l'objet d'un déclassement lors de la certification. Au final qu'il s'agisse de conduite végétale ou animale, le mode bio oriente les pratiques des agriculteurs vers une organisation continue d'actions préventives, socle de la réussite.

# préparer à la conversion

## La conversion à l'agriculture biologique

La transition entre un mode d'agriculture conventionnelle vers un mode alternatif, régi par un cahier des charges européen, reste une étape délicate pour tout agriculteur portant ce projet.

Face à un tel changement dans le mode de penser la production agricole et ses modalités, une préparation est indispensable à plusieurs titres :

✓ **Appropriation du cahier des charges** et de ses conséquences comme décrit plus haut

✓ **Réorganisation profonde du travail**  
Par exemple en céréales : développement des déchaumages - déstockages, positionnement tactique du labour, pratique des faux semis, retard du semis, augmen-

tation des densités, choix des espèces selon les précédents, façons curatives en post semis ; autant de modifications et de nouveautés.

✓ **Recherche d'autonomie** en matière de semences et de fertilisants dans la mesure où leur coût en mode biologique subit un doublement ou un triplement par rapport au conventionnel

✓ **Identification de partenaires pour la commercialisation** même si dans le Gers l'offre d'acheteurs aval est relativement large notamment en grandes cultures.

On le voit, se convertir en agriculture biologique pour réussir son activité agricole se prépare à l'avance. La Chambre d'Agriculture vous accompagne dans cette démarche.

## Agenda

- ✓ **Les réunions sur les dossiers d'investissements**
  - Mercredi 28 septembre 2016
- ✓ **Les démonstrations techniques**
  - Sur le désherbage mécanique : mardi 11 octobre 2016
- ✓ **Les formations**
  - Conversion : 3, 10 et 18 octobre 2016

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers - Services Techniques au 05.62.61.77.13

